



## Assemblée générale

Distr. limitée  
12 juillet 2001  
Français  
Original: anglais et arabe

---

### Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

9-20 juillet 2001

#### **Bahreïn : amendement au document A/CONF.192/PC/L.4/Rev.1**

*Préambule, paragraphe 20, alinéa e) :*

Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

« e) Promouvoir la responsabilité des États en vue d'éviter l'utilisation et les exportations, les importations, le transit et la revente illicites d'armes légères en prenant les mesures nécessaires au niveau le plus élevé, en particulier des mesures politiques, mais aussi d'autres mesures connexes. »